

Informations utiles

Les dates des prochaines factures ...

2025

janvier - juillet	Février - juillet	Février - Août	Mars - Septembre	Avril - septembre	Avril - octobre	Mai - Novembre	Juin - Décembre
BAIXAS	CALCE	BAHO	PERPIGNAN	LE BARCARES	BOMPAS	TOULOUGES	CABESTANY
CASES-DE-PENE	CASSAGNES	LE SOLER		ST HIPPOLYTE	CANET en ROUSSILLON	SALEILLES	PERPIGNAN
OPOUL-PERILLOS	ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN		ST LAURENT DE LA SQUE	CORNEILLA LA RIVIERE	PONTEILLA-NYLS	ST NAZAIRE
PERPIGNAN	ESTAGEL	ST ESTEVE			PERPIGNAN	POLLESTRES	
TAUTAVEL	MONTNER	ST FELIU D'AVALL			STE MARIE	PERPIGNAN	
	PEYRESTOTES				TORREILLES	LLUPIA	
	PEZILLA LA RIVIERE				VILLELONGUE de la SQUE	CANOHES	
	RIVESALTES				VILLENEUVE LA RAHO		
	VILLENEUVE LA RIVIERE						
	VINGRAU						

2026

janvier - juillet	Février - Août	Mars - Septembre	Avril - octobre	Mai - Novembre	Juin - Décembre
BAIXAS	BAHO	LE BARCARES	BOMPAS	CANOHES	CABESTANY
CALCE	LE SOLER	PERPIGNAN	CANET en ROUSSILLON	LLUPIA	PERPIGNAN
CASES-DE-PENE	PERPIGNAN	ST HIPPOLYTE	CORNEILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	ST NAZAIRE
CASSAGNES	ST ESTEVE	ST LAURENT DE LA SQUE	PERPIGNAN	POLLESTRES	
ESPIRA DE L'AGLY	ST FELIU D'AVALL		STE MARIE	PONTEILLA-NYLS	
ESTAGEL			TORREILLES	SALEILLES	
MONTNER			VILLELONGUE de la SQUE	TOULOUGES	
OPOUL-PERILLOS			VILLENEUVE LA RAHO		
PERPIGNAN					
PEYRESTOTES					
PEZILLA LA RIVIERE					
RIVESALTES					
TAUTAVEL					
VILLENEUVE LA RIVIERE					
VINGRAU					

Ce planning a été établi en tenant compte des spécificités de chaque secteur et des contraintes techniques qui peuvent être liées à la relève des compteurs.

Nous nous efforcerons de le respecter scrupuleusement. Toutefois, des ajustements ponctuels pourront être nécessaires. Il est important de noter que certains abonnés peuvent recevoir leur facture en décalé en cas d' "anomalie" constatée lors de l'édition de celle-ci (index incohérent, forte consommation, sous-consommation...) qui nécessite un contrôle manuel approfondi.

Nous vous tiendrons informés de toute modification éventuelle dans les meilleurs délais.

Zoom sur le paiement des factures d'eau

1 – Consommation estimée, comment faire corriger mon index ?

Dans l'attente du déploiement complet des compteurs télérelevés, certaines factures peuvent encore être établies sur la base de volumes estimés. Celui-ci est erroné ? Pas d'inquiétude, rendez-vous sur le site ea-pm.fr, rubrique Démarches » puis « Relever mon compteur », vous pourrez y saisir directement votre relevé et Eau Agglo ajustera votre facture en conséquence.

2 - Je paye par prélèvement bancaire

14 jours après l'édition de la facture (la date est indiquée en haut de la 1^{ère} page de ma facture) celle-ci est automatiquement prélevée sur votre compte bancaire.

3 - Je suis mensualisé

Vos paiements sont répartis sur l'année. Vous êtes prélevé d'un montant fixe chaque mois, calculé en divisant votre consommation de l'année précédente par 10. L'échéancier de paiement est détaillé sur votre facture et mis à jour à chaque facture selon la consommation relevée sur votre compteur. Vous pouvez consulter cet échéancier dans votre Espace Client (et l'imprimer si nécessaire) ou sur votre facture.

Votre facture au titre du second semestre indiquera éventuellement 1 ou 2 échéances complémentaires, pour payer le solde de l'année écoulée. Elle mentionne aussi le nouvel échéancier sur 10 mois en fonction de votre nouvelle consommation d'eau.

4 - Autres types de paiement (TIP, Chèques, Carte Bleue, virement, e-TIP)

Vous devez régler votre facture (qui correspond à votre consommation et aux abonnements) sous 14 jours après l'édition de la facture (la date est indiquée en haut de la 1^{ère} page de ma facture).

Attention aux délais postaux pour l'envoi des TIP et des chèques.

Bon à savoir : En choisissant le prélèvement automatique mensuel, vous n'aurez plus besoin de régler votre facture par carte bancaire, chèque ou TIP, le prélèvement automatique s'en charge pour vous.

Afin de bénéficier pleinement du télérelevé de votre compteur, en cours de déploiement sur l'ensemble des communes de Perpignan Méditerranée Métropole, vous pouvez facilement créer votre espace personnel sur notre agence en ligne www.ea-pm.fr ou via l'application "Eau Agglo".

Comment contacter les services de Eau Agglo Perpignan Méditerranée ?

Vos administrés souhaitent des informations sur leur consommation d'eau, des explications sur leur facture, ont besoin d'une création de branchement ou encore ils déménagent ?

Plusieurs solutions pratiques pour répondre à toutes ces demandes !

☐ Site web :

ea-pm.fr pour une mine d'informations à portée de clic !

☐ Application mobile :

Téléchargez l'application eapm, disponible gratuitement sur Android et Apple.



☐ Espace Consommateur :

Rendez-vous au Centre del Mon, à côté de la gare de Perpignan.

Astuce : évitez l'attente en réservant votre créneau sur ea-pm.fr, rubrique "Nous contacter" - "Prendre un rendez-vous".

☐ Espace Consommateur Mobile :

Une équipe sillonne les 37 communes de PMM.

Trouvez les jours de passage dans votre commune en bas de la page d'accueil du site internet ea-pm.fr.

☐ Bornes visio :

Disponible dans votre mairie de Le Barcarès, Estagel, Pollestres, Rivesaltes, Saint-Estève, Saint Laurent de la Salanque, Saleilles et Toulouges.

La borne Visi'Eau permet la mise en contact instantanée avec les chargés de clientèle Eau Agglo.

☐ Par téléphone :

Contactez-nous au 04 68 08 31 37 pour un échange direct.